



Parc amazonien
de Guyane
Parc national

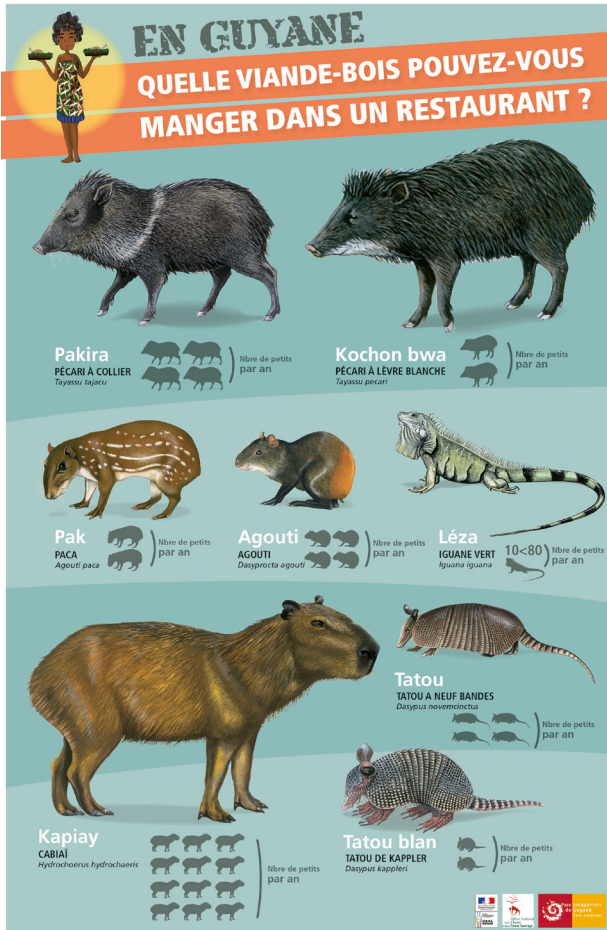


SAÛL

RECOMMANDATIONS
À L'ATTENTION DES VISITEURS

3 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

& DES HABITANTS



1 Les habitants de Saül mettent un point d'honneur à garder leur commune propre. Dans le village ou sur les sentiers, ne jetez pas vos déchets ou mégots dans la nature !

2 En raison de l'isolement de la commune, le traitement des déchets n'est pas optimal. Si vous en avez la possibilité, ramenez-les sur la littoral.

3 Ne consommez pas d'espèces intégralement protégées ! Ne consommez pas non plus d'espèces interdites à la vente : tapirs, biches, singes, perroquets, toucans...

4 Préférez la photo au prélèvement (espèces animales ou végétales, minéraux...).

➔ Droit à l'image

Photographes, demandez toujours l'autorisation aux personnes avant de les prendre en photo (et aux parents avant de prendre en photo des enfants).

Pour un usage professionnel (exposition, édition, documentaire, etc.), n'oubliez pas de faire signer un formulaire de droit à l'image précisant l'utilisation et la diffusion qui seront faites de l'image de la personne concernée.

DE SAÛL

- 1** C'est une habitude que l'on prend vite en séjournant à Saül : se déchausser avant d'entrer dans un lieu couvert ou « hors-sol » (carbet, magasin, restaurant, mairie, maison du Parc, passerelle privée...). C'est pourquoi les chaussures de type Crocs sont particulièrement appréciées dans le village !
- 2** Certains habitants et hébergeurs ont installé une sonnette ou une cloche à l'entrée de leur propriété afin que vous puissiez les prévenir de votre arrivée.
- 3** Évitez de traverser des terrains privés (jardins, habitations, abattis...). Attention, ils ne sont pas forcément délimités par une barrière ou une clôture.
- 4** Ne vous servez pas dans les abattis ou propriétés privées. Les plantations et récoltes appartiennent à leurs propriétaires.
- 5** Les habitants apprécient que les visiteurs disent bonjour (et sourient !). Il peut être mal vu de se promener torse nu.
- 6** Saül est un village rural, certaines activités quotidiennes des habitants peuvent s'avérer bruyantes.



5 EN FORÊT

SUR LES SENTIERS

Saül dispose d'un important réseau de sentiers qui permettent de découvrir la forêt dans d'excellentes conditions.

- 1 Ne vous éloignez pas des sentiers. En cas de chablis, attendez qu'un membre de votre groupe retrouve le sentier avant de le suivre.
- 2 Ne prélevez pas de végétaux, ne capturez pas et ne manipulez pas d'espèces animales. Ne chassez pas et n'incitez pas votre guide à chasser.
- 3 Certains arbres, lianes ou plantes sont épineux ou urticants. De manière générale, ne vous agrippez pas à la végétation et ne tirez pas sur les lianes ou racines aériennes, des insectes urticants ou une branche morte pourraient tomber.
- 4 En forêt, il peut arriver de rencontrer des espèces venimeuses ; observez-les à bonne distance et passez votre chemin, quitte à faire un petit détour si elles ne partent pas d'elles-mêmes. Ne cherchez pas à les manipuler.
- 5 Vérifiez le contenu de votre hamac avant de vous coucher. Le matin, vérifiez l'intérieur de vos chaussures avant de les mettre.
- 6 Ne pas faire de feu aux abords ou sur les sentiers. Ne pas construire de zones de bivouac.



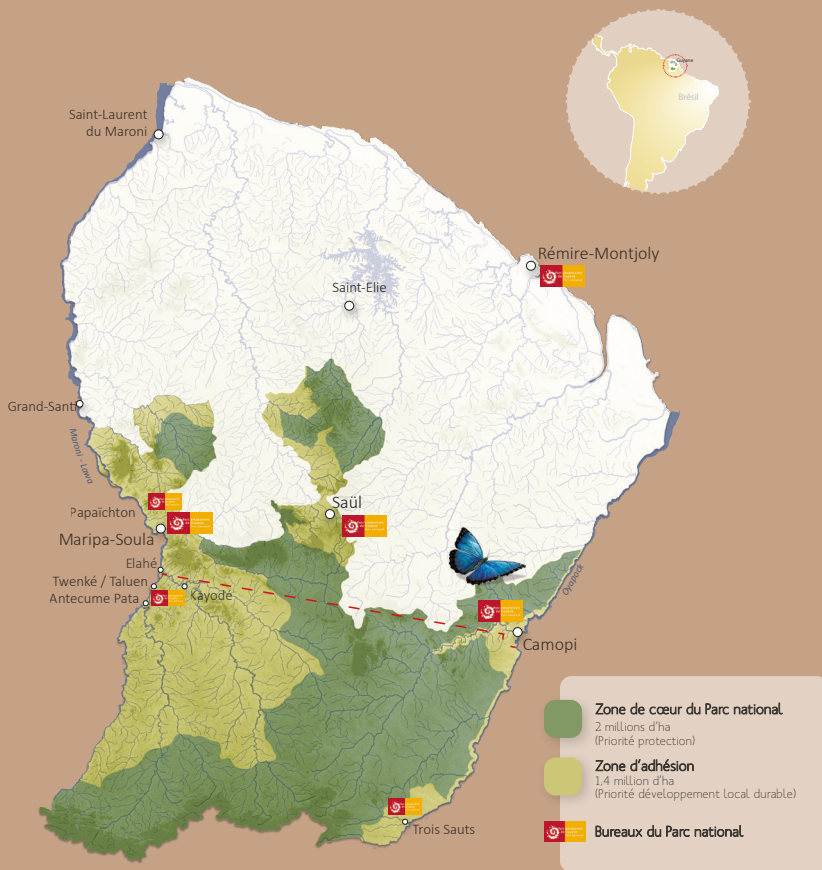
➔ Point Chaud

Point Chaud est un site enchanteur accessible depuis le sentier Roche Bateau. La crique Nouvelle France, qui abrite ici des polissoirs amérindiens, permet de se baigner et se détendre avant de reprendre la marche. C'est également un lieu très apprécié par les habitants de Saül, qui y ont aménagé des carbet pour leur temps libre. Il est demandé aux visiteurs de ne pas s'installer sous ces carbets ; ne pas non plus utiliser le bois des carbets pour faire du feu. Attention, la baignade n'est pas surveillée. Ne laissez aucun déchet sur place !

- 1 Par mesure de sécurité, informez votre hébergeur de l'itinéraire que vous allez emprunter dans la journée.
- 2 N'hésitez pas à signaler à la Maison du Parc toute observation naturaliste potentiellement intéressante.
- 3 Dans les restaurants, il est vivement conseillé de réserver le matin pour y manger le midi ou le soir.
- 4 La fiabilité et la qualité des réseaux de télécommunications (mobile et internet) sont limitées sur Saül.
- 5 L'électricité est produite à partir de panneaux solaires. Chez les hébergeurs, le gaz est à utiliser avec modération en raison de son coût.
- 6 Le village compte deux épiceries. Un dispensaire est ouvert à tous mais pensez à vous munir d'une trousse à pharmacie et de vos médicaments si besoin.



Ce guide a été réalisé après des entretiens avec des habitants et socioprofessionnels de Saül en 2019. Il s'adresse à toute personne souhaitant découvrir cette destination éco-touristique par excellence, au cœur de la Guyane.



**Parc amazonien de Guyane
Délégation territoriale du Centre**

Le bourg
97314 Saül
Contact : 06 94 16 81 48

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi
de 7h30 à 13h et de 14h30 à 17h,
mercredi et vendredi de 7h30 à 13h